

SOMMAIRE

Rapport stratégique 2010 sur la politique de cohésion	1
84 ^{ème} session plénière du Comité des Régions	1
Avis du Comité des Régions sur l'avenir de la politique de cohésion	1
Déclaration des ministres en charge du tourisme	2
Consultation sur l'avenir de la politique agricole commune	2
Consultation sur l'avenir du sport	3
Conférence MEPLF sur l'avenir de la politique de cohésion	3
Dunkerque 2010	3
Le Dossier : L'intégration économique et sociale des Roms dans l'UE	4

Rapport stratégique 2010 sur la politique de cohésion

Rendu public le 31 mars par Johannes Hahn, commissaire à la politique régionale, ce rapport fait le point sur la progression de la mise en œuvre des 455 programmes opérationnels couvrant l'ensemble des régions européennes pour la période 2007-2013. Les résultats pour la France y apparaissent en demi-teinte.

Le **rapport français**, publié à la mi-février, faisait état de 26% des fonds engagés, soit 3,5 milliards d'euros sur les 13,5 milliards prévus pour la période, ce qui situe la France dans la moyenne communautaire (27%), loin derrière la Belgique (61%) mais devant la Grèce qui, avec 11,9%, ferme la marche.

Le rapport européen détaille, dans de nombreux tableaux, les classements Etat par Etat, et thème par thème. On y apprend ainsi que la France est bien classée pour les crédits affectés à l'énergie et le haut débit et un peu moins bien dans le domaine de l'environnement. Elle se place dans le groupe de tête pour les dépenses effectuées dans les thématiques correspondant à la stratégie de Lisbonne.

A noter que le ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire Michel Mercier aura l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de ces programmes et d'évoquer l'avenir de la politique de cohésion avec **Joannes Hahn** et Danuta Hübner, présidente de la commission pour le développement régional (REGI) au Parlement européen qu'il rencontrera le 29 avril prochain.

84^{ème} session plénière du Comité des Régions

Les 14 et 15 avril, le Comité des Régions s'est réuni en session plénière à Bruxelles.

Michel Platini président de l'UEFA (cf p.3) et les commissaires Ciolos (cf p.2), Hahn (cf p.1) et Füle, respectivement en charge de l'agriculture, de la politique de cohésion, et de l'élargissement ont participé à cette session.

Stéfan Füle a rappelé que « la mise en place de la subsidiarité et d'une administration de qualité à tous les niveaux sont des conditions incontournables à l'adhésion à l'UE. Il faut que les collectivités territoriales soient bien préparées à assumer les obligations qui découlent de l'adhésion. »

Les membres du Comité des Régions ont adopté l'avis d'Albert Bore (PSE, UK) sur le **Plan d'action pour la mobilité urbaine**. Dans cet avis, le CdR invite la Commission à consacrer des lignes budgétaires à la mobilité urbaine. Il estime que la politique urbaine européenne devrait être plus intégrée. Il soutient que des plans de mobilité durables devraient être mis en place au minimum dans les grandes villes et être préalables à des incitations financières européennes. Il propose enfin la création d'un prix européen *Drapeau vert* qui serait accordé par exemple aux zones urbaines parvenant à atteindre un faible niveau de pollution et de congestion.

A signaler également l'adoption des avis suivants :

- **Solidarité en matière de santé: réduction des inégalités de santé dans l'UE** de Dave Wilcox (PSE, GB).
- **Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'UE** Rob de Bats (ADLE, NL).

Avis du Comité des Régions sur l'avenir de la politique de cohésion

Dans cet avis de prospective, le CdR demande à ses partenaires européens et aux gouvernements nationaux de s'accorder sur une politique de cohésion ambitieuse.

Le CdR est ainsi le premier organe communautaire à prendre position sur la réforme de la politique de cohésion dans la perspective de l'après 2013.

Parmi les conclusions du **rapport**, il y a lieu de retenir que le CdR souhaite que la politique de cohésion continue de s'appliquer à l'ensemble des régions européennes et, bien entendu, en priorité aux régions et aux Etats les plus défavorisés. Il demande qu'une attention particulière soit apportée aux régions qui ne seront plus éligibles à

l'objectif de convergence et que toutes les autres régions européennes puissent continuer à compter sur l'aide communautaire au moins pour stimuler la compétitivité, l'innovation et la cohésion sociale sur leur territoire.

L'auteur de l'avis, Michael Schneider (PPE, All) préconise la poursuite, après 2013, des actions de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Il confirme par ailleurs la validité des grands principes traditionnels de la politique de cohésion, à savoir : la programmation pluriannuelle (maintien d'une durée de 7 ans), le partenariat avec les parties prenantes et l'évaluation fondée sur les résultats. Il y ajoute celui de la gouvernance multi-niveaux en insistant sur le rôle des autorités régionales et locales à tous les stades de la programmation.

Enfin pour réduire la charge administrative de cette politique, le CdR propose l'application des règles de gestion en vigueur dans les Etats membres.

Pour sa première intervention devant les membres du CdR, Johannes Hahn a souligné que le renforcement de la politique de cohésion permettrait d'améliorer la visibilité de l'UE et que, à cet égard, l'affirmation du niveau local et régional était essentielle. Selon lui, la future politique de cohésion devrait compter un nombre resserré de priorités et permettre une grande flexibilité dans sa mise en place.

Déclaration des ministres européens en charge du tourisme

Le 15 avril, s'est tenue une réunion informelle des ministres en charge du tourisme à Madrid qui ont adopté une déclaration pour maintenir l'UE au premier rang des destinations touristiques dans le monde.

Dans cette déclaration, les ministres demandent à la Commission de créer un environnement favorable pour les entreprises liées au tourisme et, dans le respect du principe de subsidiarité, de proposer des initiatives à valeur ajoutée européenne. La Commission devrait aussi s'appliquer à favoriser la coopération entre Etats membres et à encourager l'échange de bonnes pratiques.

Sur le plan budgétaire, les ministres souhaitent la création de moyens spécifiques, en plus du recours aux autres fonds existants (Feder, Feader, PCRD...).

Les Etats membres se sont déclarés prêts à prendre part à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence européenne tout en respectant le principe de subsidiarité.

Ils s'engagent notamment à :

- promouvoir le tourisme éthique et durable ;
- faire prendre conscience de l'importance de la connaissance et de l'innovation dans le tourisme, encourager l'utilisation des TIC, échanger les bonnes pratiques et encourager les réseaux ;
- soutenir les mesures et les initiatives encourageant l'allongement de la haute saison touristique et le maintien des emplois touristiques en basse saison.

Au niveau de l'UE, ce secteur représente 4% du PIB, génère 4% d'emplois et représente près de deux millions d'entreprises.

Le Traité de Lisbonne propose une compétence spécifique pour l'UE pour le tourisme : l'UE peut compléter l'action des Etats membres dans ce secteur, en particulier en promouvant la compétitivité des projets européens en la matière. Il crée une nouvelle base juridique pour des décisions prises à la majorité qualifiée.

Consultation sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC)

Lors de son intervention devant la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen, le 12 avril 2010, le nouveau Commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement rural, Dacian Ciolos, a lancé une grande consultation publique sur l'avenir de la PAC après 2013.

Avant de lancer de grands débats techniques, la Commission européenne souhaite impliquer les citoyens et les parties prenantes dans les réflexions sur l'avenir de cette politique.

Le Commissaire a souligné le rôle de la PAC dans la compétitivité européenne et sa contribution à la réalisation des objectifs de la future stratégie UE2020. Il a insisté sur le rôle qu'elle jouait dans la cohésion territoriale ainsi que sur le potentiel qu'elle représentait en matière d'emplois, de dynamisme rural, de croissance verte, de lutte contre le changement climatique.

La consultation en ligne s'articule autour de quatre questions :

1. Pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole commune ?
2. Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture ?
3. Pourquoi réformer la PAC ?
4. De quoi avons-nous besoin pour la PAC de demain ?

La date limite de réponse est le 3 juin. Mi-juillet, la Commission européenne organisera alors une

conférence pour présenter la synthèse des réponses reçues et les premières propositions de réformes sont attendues fin 2010. **Pour répondre**

Lors de la session plénière du Comité des Régions (CdR), le 13 avril, le Commissaire a indiqué souhaiter l'instauration d'un dialogue permanent avec les membres du CdR et appelé à servir de relais et à lui faire remonter les attentes de leurs concitoyens. Il a proposé par ailleurs un partenariat pour « identifier les mesures à mettre en œuvre afin de soutenir les productions de terroir, les circuits courts et les marchés locaux » car il est convaincu que des mesures innovantes existent sur les territoires et qu'il serait très utile de les partager.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne, René Souchon est rapporteur de l'avis qui devrait être adopté lors de la session plénière de juin.

Consultation sur l'avenir du sport

Le Traité de Lisbonne donne à l'Union européenne de nouvelles compétences en matière de sport : l'UE peut dorénavant soutenir, coordonner et compléter les actions des États membres en encourageant la neutralité et la transparence dans les compétitions sportives, ainsi que la coopération avec les instances sportives.

Dans la perspective de la mise en place des nouvelles dispositions, la Commission européenne mène des discussions avec les États membres et les ONG et lance, en parallèle, une **consultation publique en ligne** qui se terminera le 1^{er} juin 2010.

Les questions portent sur les défis à relever pour le sport et sur la contribution que l'UE peut apporter :

- fonction sociale et éducative du sport,
- place du bénévolat dans le sport,
- intégrité des sportifs, gouvernance dans le sport,
- spécificité du sport,
- équité et ouverture dans les compétitions sportives.

Sur la base des contributions reçues, la Commission devrait présenter ses premières propositions dans le courant 2010.

Plus d'infos sur l'UE et le sport.

Le Comité des Régions a aussi décidé de s'investir dans ce nouveau secteur ouvert par le Traité de Lisbonne et ce d'autant plus que les collectivités jouent un rôle essentiel dans ce domaine. Aussi, lors de la dernière session plénière du Comité des Régions, Michel Platini, Président de l'UEFA, est intervenu pour souligner que les valeurs d'intégration et de solidarité de l'UE et du football

Maison européenne des pouvoirs locaux français
21 Square de Meeus, 1050 Bruxelles
Tel: (+32) 02 501 01 00 - Télécopie: (+32) 02 511 11 47

étaient identiques et que le football pouvait promouvoir efficacement ces valeurs au niveau local grâce à tous les clubs qui maillent le territoire : "Le modèle sportif européen repose sur nos collectivités territoriales et ce, à tous les échelons et surtout dans le sport amateur".

Dunkerque 2010

La sixième Conférence Européenne des Villes Durables se tiendra du 19 au 21 mai 2010 à Dunkerque

Cette conférence est la plus grande en Europe à traiter du changement climatique après celle de Copenhague en 2009. Elle visera à identifier les changements nécessaires pour promouvoir le développement durable en Europe, en particulier au plan local.

La conférence offrira aux autorités locales une occasion unique de se positionner en tant que leaders et partenaires engagés pour mettre en œuvre des solutions innovatrices. Cette conférence proposera un message politique à l'Europe et au monde entier sur le climat et le développement durable local en général.

La Maison européenne des pouvoirs locaux français ainsi que ses associations membres sont partenaires de cet événement.

Pour en savoir plus

Conférence sur l'avenir de la politique de cohésion

Le 24 juin 2010, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français organisent à Bruxelles, en partenariat avec le Comité des Régions, une conférence sur l'avenir de la politique de cohésion après 2013.

Cette conférence permettra aux responsables des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français et aux élus de collectivités locales venus de toute l'Europe d'avoir un échange sur l'avenir de cette politique avec des responsables de haut niveau du Parlement européen, de la Commission européenne et du Comité des Régions.

Animés par le rédacteur en chef du journal *Europolitique*, les travaux seront organisés sous la forme de deux tables rondes consacrées, l'une, aux objectifs, aux moyens et au contenu de cette politique après 2013, et l'autre, à sa gouvernance et au rôle des autorités locales.

Pour plus d'informations.

E-mail: m.blonsard@mepf.eu
Rédaction : Montaine Blonsard
www.pouvoirs-locaux-francais.eu

LE DOSSIER

L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ROMS DANS L'UE

Cette question est au cœur de l'actualité puisque, les 8 et 9 avril 2010, s'est tenu à Cordoue, sous l'égide de la présidence espagnole de l'UE le deuxième sommet européen sur l'inclusion des Roms. Le trio actuel des présidences de l'UE : Espagne, Belgique et Hongrie a d'ailleurs fait de cette question une de ses priorités et le 25 mars 2010, le Parlement européen (PE) avait déjà adopté une résolution appelant à une stratégie européenne et des orientations politiques claires en faveur de l'intégration des Roms.

Contexte

La population rom en Europe est estimée à 10 à 12 millions de personnes dont environ 9 millions sont citoyens européens. Les Roms forment la première minorité ethnique dans l'UE, minorité caractérisée par des discriminations et une exclusion sociale permanentes.

Les Etats membres et les institutions européennes ont une responsabilité conjointe pour améliorer l'inclusion des Roms en utilisant les politiques et les instruments disponibles. L'UE possède à cet effet une gamme d'outils propres, législatifs et financiers mais insuffisamment mis en œuvre à ce jour.

Cadre légal

Le cadre légal européen pour lutter contre les discriminations envers les Roms existe : la charte européenne des droits fondamentaux annexée au Traité de Lisbonne, les directives sur l'égalité raciale et la non discrimination dans l'emploi et la formation professionnelle sont autant d'exemples d'outils pour une meilleure intégration des Roms. et les Etats membres se doivent de transposer ces directives et de les faire appliquer.

Programmes européens

La Commission doit utiliser les programmes à sa disposition, en particulier les fonds structurels (le Feder et surtout le FSE), instruments financiers dont le potentiel doit être, selon les institutions européennes, pleinement exploités pour renforcer l'inclusion et l'intégration des Roms dans ces programmes. La Commission encourage également les Etats membres à participer à EURoma, réseau européen sur l'inclusion sociale et les Roms, mis en place avec le soutien des fonds structurels, qui vise à faciliter l'échange des informations et meilleures pratiques en la matière. Le FEADER et l'instrument de préadhésion disposant de budgets substantiels ont eux aussi un potentiel à jouer pour une meilleure intégration des Roms.

Pour la période 2010-2012, à l'initiative du PE, la Commission européenne mène un **projet pilote** doté de 5 millions d'euros autour de trois thèmes : l'éducation de la petite enfance, l'emploi indépendant grâce au microcrédit et la sensibilisation du public. Ce projet est mené à la suite d'un appel à propositions qui a eu lieu en septembre 2009. Enfin, des projets financés par d'autres programmes communautaires (Culture 2010, jeunesse en action, Progress...) touchent à l'intégration des Roms.

Enjeux et perspectives

A l'occasion du second sommet sur l'intégration des Roms, la Commission européenne (CE) a publié **une communication** qui expose la stratégie européenne en la matière. Elle identifie plusieurs grands défis parmi lesquels on peut citer : l'amélioration de la coordination des acteurs, le renforcement des capacités des administrations locales, de la société civile et des Roms pour la mise en œuvre de projets, ainsi que des actions de communication sur l'intégration des Roms.

La stratégie européenne vise à intégrer la problématique de l'intégration dans toutes les politiques menées par l'UE. La Commission va entre autres continuer d'organiser des manifestations de haut niveau, encourager les Etats membres à prendre des mesures pour que les fonds structurels favorisent l'intégration des Roms et à participer au réseau EURoma, renforcer la coordination Feder, FSE et FEADER au niveau régional et local, fournir une assistance technique pour une meilleure utilisation des fonds, tenir compte des résultats pour le prochain cycle de programmation.

Pour rendre le processus plus efficace, la Commission souhaite améliorer le partenariat. Elle compte élaborer et proposer des modèles d'actions adaptés à différents types de situation pour aider les responsables politiques à mettre en place des politiques plus efficaces et plus opérationnelles.

Plus d'informations